



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

La dissolution d'une Société

IMPRIMÉ

Formulaire M2

Disponible dans la rubrique "Formulaires déclaratifs à télécharger"

CFE COMPÉTENT SELON L'ACTIVITÉ ET LE LIEU GÉOGRAPHIQUE

CCI Meuse Haute-Marne / Centre de Formalités des Entreprises

Accueil sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00

Lundi & vendredi de 14h00 à 17h00

BAR-LE-DUC

6 rue Antoine
Durenne

CHAUMONT

9 rue de la
Maladière

SAINT-DIZIER

55 rue du
Président Carnot

VERDUN

30 avenue
de Douaumont

Haute-Marne : 03 25 07 32 00 | Meuse : 03 29 76 83 00
cfe@meusehautemarne.cci.fr

DOCUMENTS POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 exemplaire de l'AGE ayant décidé la dissolution, nommé le liquidateur et fixé le siège de liquidation avec la mention originale de l'enregistrement des impôts de la circonscription (pour info : les PV de dissolution doivent être distincts de ceux de la clôture)
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal, le texte et la date de parution ou 1 exemplaire du journal ayant publié l'avis

Si le liquidateur n'est pas le représentant légal de la société :

- Copie recto-verso de la carte officielle d'identité en cours de validité ou des 3 premières pages du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance original datant de moins de 3 mois
- Si personne de nationalité étrangère hors C.E. et OCDE : copie recto-verso de la carte de résident ou de la carte de séjour
- **Attestation de non condamnation et de filiation** renseignée et signée en original (à télécharger dans la rubrique "Documents à télécharger")
- Extrait Kbis original de – de 3 mois pour le liquidateur personne morale

PAIEMENT

A l'ordre du Greffe du TC (chèque ou virement) :

- Dissolution : 195,38 €
- Dissolution d'une EURL ou d'une SASU dont l'associé unique personne physique est le dirigeant (gérant pour l'EURL et Président pour la SASU)

A l'ordre de CCI Meuse Haute-Marne (espèces, chèque ou virement) :

- 70 €